



DELIBERATION N° 2023 - 7.1 - 56

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 7.1 - 56 - VIREMENT DE CREDITS

Considérant le besoin de remplacer la porte sectionnelle motorisée de l'atelier hors d'usage,
Considérant l'insuffisance de crédits à l'article 10226, pour le reversement de la part CVS Agglo de la Taxe d'aménagement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise les virements de crédits suivants :
- F / R 73224 42000 € F / D 023 2000 €
- I / R 021 2000 € F / D 61558 40000 €
- I / D 10226 2000 €
- autorise le Maire à signer le contrat de maintenance de la porte de l'atelier.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE
H.LECARPENTIER

